

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS : D. BERLAND, JL GLEYZE, P. CALDERON, C.LUQUEDEY, B. BIDABE, J.M MATHA, C. BOYER, F. RIVIERE, D. COURREGELONGUE, Y. MAUNOIR, M. BIROT, C. FAGET, G. BERNARD, P. LUMMAUX.

ABSENTS Excuses : M. LE COZE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Florence RIVIERE

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2016 est validé à l'unanimité.

Travaux assainissement Route de Maillas – demande de subventions au Conseil départemental et à l'agence Adour Garonne :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir au budget 2017 des Services Eau/assainissement, l'inscription d'un programme de travaux concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement de la Route de maillas (portion allant de la MARPA à l'impasse du Junca et incluant cette impasse).

En effet, ces travaux sont rendus nécessaires suite à l'effondrement en septembre/octobre 2016, d'une partie de canalisation située face à la MARPA et à l'inspection télévisée réalisée en Octobre 2016 qui a révélé une dégradation généralisée avec présence de ruptures et des regards d'assainissement très dégradés. Cette dégradation provient notamment de la présence d'H2S qui a déjà fait par ailleurs l'objet d'un dossier et d'une consultation pour traitement de ce gaz au niveau d'un poste de refoulement situé à l'ESAT.

L'estimation prévisionnelle des travaux, élaborée par le Bureau d'Etudes SOCAMA, s'élève à la somme de 155.000 € Hors taxe (prix incluant les honoraires du Maître d'œuvre).

Monsieur le Maire indique qu'afin de réaliser ces travaux urgents sans grever le budget du service de l'eau et de l'assainissement, la Commune de CAPTIEUX peut solliciter une aide du Conseil Départemental de la Gironde et de l'Agence de Bassin Adour Garonne (possible en raison notamment de la présence d'eaux claires parasites dans les réseaux révélée sur le document relatif à la Performance Epuratoire).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- De procéder à la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement d'une portion de la route de Maillas pour un montant de 155.000 € Hors taxe ;
- De solliciter une subvention en annuité de 30 % sur 15 ans du Conseil Départemental de la Gironde ;
- De solliciter une subvention de 25 % en capital de l'Agence Bassin Adour Garonne ;

- D'arrêter le plan de financement comme suit :
 - o Conseil Départemental de la Gironde 30% de 155 000.00 € HT soit : 46 500.00 €
 - o Agence de Bassin Adour Garonne 25% de 155 000.00 € HT soit : 38 750.00 €
 - o Autofinancement communal : 69 750.00 €

- En raison de la dégradation avancée du réseau, de solliciter le démarrage anticipé des travaux ;
 - o De donner pouvoir à Monsieur le maire pour procéder aux appels à concurrence et l'autorise à signer les marchés correspondants.

Denis BERLAND indique que la fuite d'eau au carrefour en face de la pharmacie sera réparée demain matin.

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Tarifs repas des bœufs gras le 19 février 2017 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Dimanche 19 février 2017, le repas des bœufs gras organisé par la commune de Captieux, qui a retenu L'ESAT de Captieux, qui sera en charge de la préparation du repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour chaque repas réservé,
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

- Repas gastronomique : 24 €
- Repas dégustation : 19 €
- Repas enfants : 9 €

De charger Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Didier COURREGELONGUE précise qu'il faudrait quelques élus pour servir les personnes qui sont en difficultés pour se déplacer.

Didier COURREGELONGUE dit qu'il faudra également quelques élus pour faire la circulation sur différents points, le temps du défilé.

Denis BERLAND dit qu'il n'y aura pas d'apéritif servi à la salle des sociétés, les personnes iront au cercle.

Pascal CALDERON dit que Liliane BARRIBAUD l'a interpellé pour savoir si le cercle doit adresser une facture à la mairie, Pascal CALDERON dit qu'il faut caller les choses car il semblerait que ça n'a pas été compris dans ce sens. Yohann MAUNOIR précise qu'il prendra contact avec les membres du cercle afin qu'il prévoit un stock de boissons et il précisera par la même occasion que ce sont les personnes qui payeront leur consommation et non la mairie.

Denis BERLAND dit que pour l'année prochaine, il faudra réfléchir pour un apéritif pour les officiels sous un chapiteau que l'on pourrait monter au cercle.

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Contrat de Maitrise d'œuvre – travaux de réaménagement de l'école maternelle :

Monsieur le Maire fait part. l'assemblée de la consultation de cabinets d'architectes pour mener à bien la mission de maitrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes de l'école maternelle.

Il rappelle que deux cabinets ont été consultés, deux cabinets ont déposés leurs candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'offre de M. ARQUEY Jean-Luc architecte D.P.L.G. domicilié à Laroudey 33430 CUDOS.
- Accepte sa rémunération au taux de 9.5 % du montant H.T. des travaux
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Bertrand BIDABE dit qu'une demande a été formulée par Madame CHARRON de planter deux arbres devant la rotonde en attendant la réalisation des travaux.

Denis BERLAND dit qu'il n'y a pas de problème, un bon de commande sera établi pour commander deux arbres à l'entreprise SBRISSA.

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Questions diverses

Demande de M. BOUDEY – achat de terrain communal route de Lucmau pour y installer un garage automobile:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur BOUDEY qui souhaite acheter un terrain communal, route de Lucmau pour y installer son garage automobile.

Denis BERLAND dit qu'il va solliciter la commission aménagement du territoire pour travailler sur ce projet, sachant qu'il faut très vite programmer une réunion de travail avec M. BOUDEY, car il souhaite s'installer à Captieux avant fin août 2017.

Mise en place des 35 heures :

Monsieur le Maire indique que des réunions ont eu lieu avec la commission du personnel, un courrier à également été adressé par le personnel aux élus membres de la commission, il n'est pas question de faire un passage en force, Denis BERLAND indique qu'un dialogue va se poursuivre, la commission du personnel doit retravailler sur ce dossier.

Bertrand BIDABE dit que le courrier reçu des agents est un courrier de négociations.

Jean-Luc GLEYZE dit que l'idée est de lier l'ensemble du personnel sur une même quotité horaire.

Didier COURREGELONGUE dit que se sont principalement les agents du service technique qui se sont manifestés.

Projet de rénovation des bâtiments communaux :

Denis BERLAND propose de contacter le SIPHEM pour des conseils en matière de rénovation des logements communaux situés au-dessus de la cantine.

Pascal CALDERON précise que la société EC climatisation est venue voire l'installation de chauffage au cinéma et nous faire parvenir un devis.

Bertrand BIDABE précise que cette entreprise lui a fait une très bonne impression.

Tribunes du stade :

Jean-Michel MATHA informe l'assemblée qu'il s'est rendu sur place, il a pris des photos, le dessous des tribunes est en très mauvais état, il est urgent de procéder à des travaux de mise en sécurité.

Denis BERLAND indique que Ludovic YPRES s'est rendu sur place, il a établi un devis pour consolider et sécuriser dans un premier temps les tribunes.

Denis BERLAND précise que le devis s'élève à environ 2800.00 €.

Denis BERLAND indique que si des phases finales devaient être organisées, nous nous verrions dans l'obligation de fermer l'accès aux tribunes par mesure de sécurité.

Jean-Michel MATHA dit qu'il faudrait peut-être fermer une partie des tribunes par mesure de sécurité.

Pascal CALDERON dit que si l'on ferme qu'une partie des tribunes inévitablement les gens vont passer de l'autre côté.

Yohann MAUNOIR dit qu'il faudrait peut-être discuter avec les membres du sporting.

Clarisse FAGET dit qu'il est de la sécurité du Maire, la décision appartient à la Mairie.

L'entreprise DANEY, spécialisée dans l'installation des charpentes métalliques a déjà été sollicitée, elle peut réaliser des travaux de mise en sécurité après avoir pris connaissance du chantier.

Valérie BONNET propose de recontacter l'entreprise DANEY afin de ne pas perdre de temps et demander si possible qu'un technicien puisse venir jeudi 02 février 2017, jour de la réunion commission bâtiments – voirie.

Le conseil municipal valide cette proposition l'entreprise DANEY sera donc contacter dès demain matin.

Maison de santé pluridisciplinaire :

Jean-Luc GLEYZE précise que le dossier sera présenté ce soir en conseil communautaire. Il indique que le Sous-Préfet avait été rencontré courant décembre 2016 concernant le dépôt du dossier DETR.

Jean-Luc GLEYZE indique que le fait que la SPL se soit saisie de ce dossier a permis que les dossiers de demandes de subventions DETR et FDIL soient déposés dans les temps soit aujourd'hui le 31 janvier 2017, à la sous-Préfecture de Langon.

Denis BERLAND remercie Virginie DAVID pour le travail réalisé sur ce dossier.

Bus Numérique :

Christine LUQUEDEY dit que les participants aux deux journées de formations du Bus Numérique étaient très satisfaits de la prestation, et souhaitent que l'action se poursuive.

Christine dit qu'elle a réfléchi avec les membres de sa commission sur la poursuite de ces journées de formations, elle indique que le centre multimédia de Bernos sera sollicité pour un devis sur une prestation sur place pour une ou deux journées de formation par mois qui s'adresserait aux personnes intéressées avec une faible participation des demandeurs.

Ma santé ma commune :

Christine LUQUEDEY indique qu'une réunion d'information aura lieu le jeudi 02 février 2017 à 15h00 en mairie de Captieux, sur ma santé ma commune.

Christine LUQUEDEY précise que c'est une proposition qui s'adresse à tous les Capsylvains.

Jean-Luc GLEYZE dit que c'est plutôt une forme de courtier en mutuelle qu'une mutuelle.

Repas des aînés :

Christine LUQUEDEY indique que le repas des aînés aura lieu le 02 avril 2017. Le relais du Bazadais a été retenu comme traiteur, il y a besoin de tous les serveurs comme l'année passée.

Christine LUQUEDEY propose comme l'année passée de convier le Conseil des Jeunes pour le service.

Projet de création de structure d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes :

Jean-Luc GLEYZE précise que l'ADGESSA serait porteuse de ce projet en partenariat avec la MSA. Il indique que cet établissement serait un tremplin entre l'ESAT et L'EHPAD.

Une première réunion avec le comité de pilotage aura lieu le mercredi 15 février 2017 à 15h00 en mairie de Captieux.

Terrains écopole :

Jean-Luc GLEYZE dit que les terrains de la zone de l'écopole n'étaient pas classés en zone AUX Constructible, La CDC du Bazadais doit donc procéder à un appel à projet pour classer ces terrains qui pourraient accueillir une activité économique.
Jean-Luc GLEYZE dit que l'idée au départ est d'aménager une surface un peu réduite afin de ne pas rencontrer les mêmes problématiques que ceux rencontrés par la CDC du Sud Gironde avec la zone de Mazères.

Bennes pour les déchets verts aux services techniques :

Didier COURREGELONGUE dit que l'organisation de la mise en place de la benne aux services techniques est à revoir, en effet, les agents du service technique n'avaient pas été prévenus.
Denis BERLAND indique que les Capsylvains n'ont pas respectés les consignes et sont venus déposer des déchets en dehors des jours de permanences.

Défibrillateurs :

Patrick LUMMAUX demande si le défibrillateur positionné dans le hall d'entrée de la salle des fêtes a été déplacé.
Denis BERLAND dit qu'il n'a pas encore été déplacé, il avait été évoqué de le positionner devant la bibliothèque ou sous l'appentis côté barbecue.
Patrick LUMMAUX dit qu'il serait peut être judicieux d'éclairer le défibrillateur.
Christine LUQUEDEY dit que le défibrillateur de la MARPA aurait dû également être positionné à l'extérieur du bâtiment.
Denis BERLAND dit que celui de la MARPA c'est un peu différent il est réservé à la MARPA.
Jean-Luc GLEYZE dit que les trois pompiers qui siègent au conseil municipal doivent prendre en charge l'installation des défibrillateurs.
Chaque président d'associations pourrait désigner un membre de son association qui devra suivre la formation d'utilisation de ce matériel.

Séance levée à 19h30.